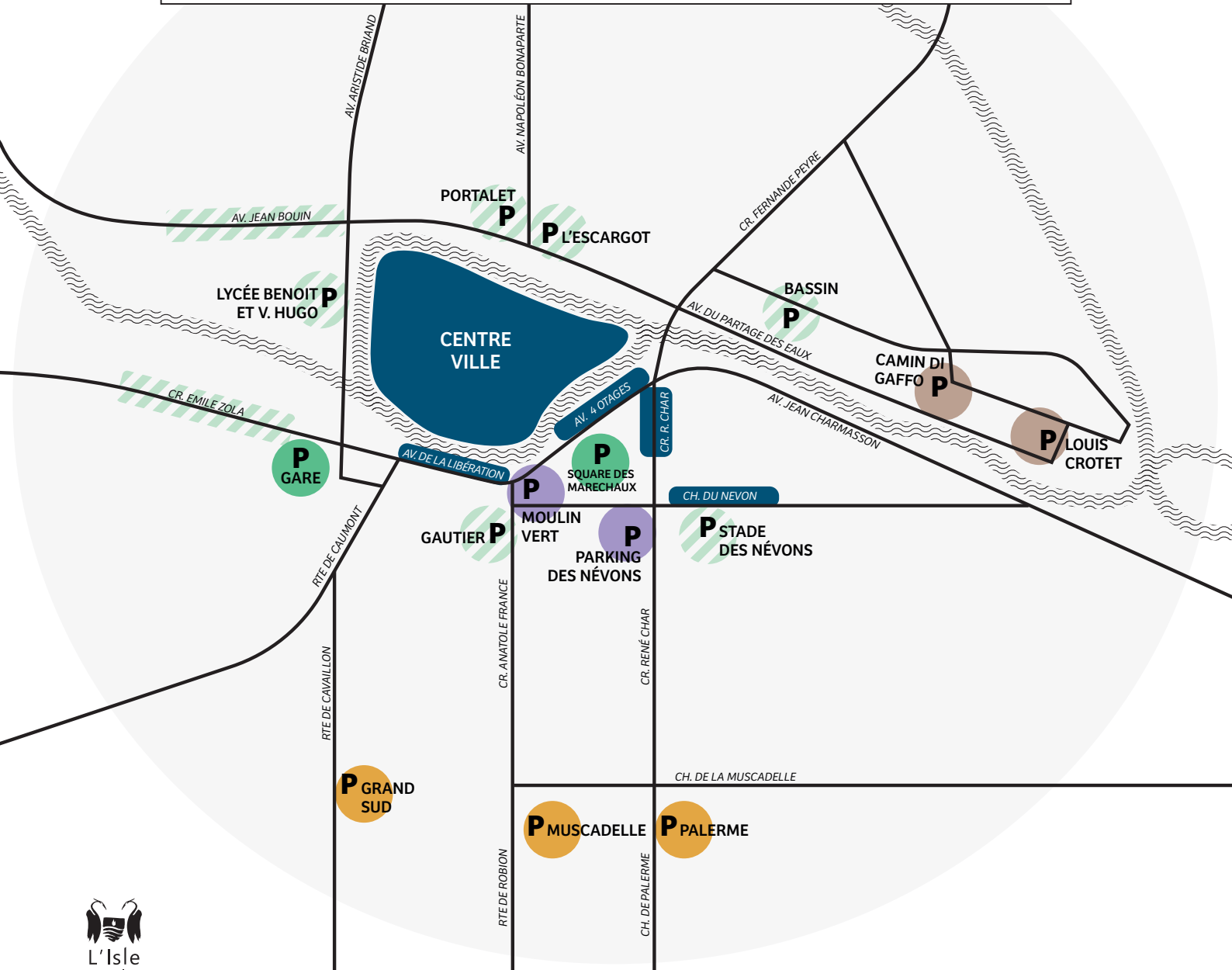


# ABONNÉS HABITANTS

## e ACTIFS

- Habitants à titre principal et secondaire
- Actifs non résidents à l'Isle-sur-la-Sorgue et dont le lieu de travail ou d'études se situe dans un périmètre défini



## STATIONNEMENT GRATUIT

### ZONE BLEUE

#### CENTRE-VILLE

Stationnement gratuit dans la limite de 2h (sur présentation d'un disque bleu) et de 7 jours pour les résidents du centre-ville munis d'un macaron

#### AUTRES ZONES BLEUES

Stationnement gratuit dans la limite de 1h (sur présentation d'un disque bleu)

### ZONE ORANGE

AIRES DE STATIONNEMENT PÉRIPHÉRIQUES

Stationnement gratuit sans limitation de durée

### ZONE VERTE

2024 : PARKING GARE ET SQUARE DES MARÉCHAUX

À PARTIR DE 2025 : AUTRES PARKINGS ZONE VERTE

Stationnement gratuit limité à 24h, sous réserve d'un abonnement et présentation d'un macaron et de 7 jours pour les résidents du centre-ville munis d'un macaron

### ZONE MARRON

SECTEUR PARTAGE DES EAUX

AIRE DE STATIONNEMENT CAMIN DI GAFFO  
Stationnement gratuit, limité à 24h, sous réserve d'un abonnement et présentation d'un macaron

## STATIONNEMENT PAYANT

### ZONE VIOLETTE

PARKINGS MOULIN VERT & NÉVONS

Stationnement payant à tarifs préférentiels limité à 24h, sous réserve d'un abonnement

### ZONE MARRON

SECTEUR PARTAGE DES EAUX

PARKING À BARRIÈRES – PLACE LOUIS CROTET  
Stationnement payant

Les abonnements « habitants » et « actifs » ouvrent droit à un stationnement gratuit sur des zones payantes à savoir en zone verte et zone marron (parking Camin di Gaffo). Ils offrent une tarification préférentielle en zone violette.